

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	19 septembre 2025	Nombre de conseillers communaux
Date d'affichage de la convocation :	19 septembre 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 39 Votants : 48

Séance du 29 septembre 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 39

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Catherine DECUYPER, Marie-Hélène GOUEDARD, Sébastien DORA, Cyril HAGHEBAERT, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Kévin AUGÉ, Laurence MARCHAND, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Jean-Yves MESNY, Eric APFFEL, Hassan LARIBIA, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Dorothée BRICOUT, Jacques COURTAT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Laurent CHAT, Éric GALLOIS, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Gilles-Maxime POIBLANC, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS : 10 (dont 9 avec pouvoir et 1 sans pouvoir)

1. Florence SYLVESTRE, pouvoir à Philippe PETIT
2. Evelyne TRECARTES, pouvoir à Catherine DECUYPER
3. Christine LEMOINE, pouvoir à Cyril HAGHEBAERT
4. Dominique AUBERGER, pouvoir à Patrice CHASSERY
5. Richard ZEIGER, pouvoir à Jean-Yves MESNY
6. Bernadette MONNIER, pouvoir à Laurence MARCHAND
7. Bernard MORAINÉ, pouvoir à Mohamed BELKAID
8. Michèle BARRY, pouvoir à Linda GUEDJALI
9. Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à Nicolas SORET
10. Valérie SUBRENAT, sans pouvoir

SECRETARE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**Objet : Création d'un emploi pour des besoins de service – Instructeur-trice des dossiers d'urbanisme**

RH/2025/80

**Conseil Communautaire du
29 septembre 2025**

OBJET : Création d'un emploi pour des besoins de service – Instructeur-trice des dossiers d'urbanisme

VU le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

VU les articles L.332-8 à L.332-14 du Code général de la fonction publique, disposant que dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient aux collectivités de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

CONSIDÉRANT que pour bon fonctionnement du service, la collectivité souhaite créer un poste d'instructeur. trice des dossiers d'urbanisme à temps complet ;

CONSIDÉRANT la création d'un emploi d'instructeur. trice des dossiers d'urbanisme, à compter du 1^{er} octobre 2025, pour le compte des communes du territoire du Jovinien, à temps complet, sur le cadre d'emploi de catégorie C de la filière administrative ;

CONSIDÉRANT que la rémunération indiciaire sera basée sur la grille indiciaire du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, selon l'expérience professionnelle et auquel s'ajoutent les montants du régime indemnitaire votés par délibération le 20 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT l'appel à candidatures ;

VU l'avis du conseil des Maires du 15 septembre 2025 ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

-CRÉE pour les besoins de service, un poste d'instructeur. trice des dossiers d'urbanisme à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2025,

-PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'année 2025,

-AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.


Pour copie conforme,
Le Président



Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,



Laurence MARCHAND